

Nantes, le 25 janvier 2016

## Notre-Dame-des-Landes : réaction de Bruno Retailleau à la décision de Justice

Le Tribunal vient de rendre sa décision et je m'en réjouis : la décision est claire, le Tribunal a rejeté les demandes des dernières personnes qui avaient refusé toutes les conciliations amiables.

Mais surtout, le Tribunal a décidé de ne pas assortir sa décision d'astreintes financières pour les auteurs des recours. Clairement, la balle est dans le camp de l'Etat.

La Justice a parlé, c'est désormais à l'Etat d'agir.

C'est pourquoi je demande que l'Etat procède rapidement :

- au lancement des travaux, avec un calendrier précis : désormais, plus rien ne s'y oppose.
- à l'évacuation de la ZAD : il est illusoire de penser que des travaux éloignés de la ZAD, sur la desserte routière par exemple, ne rencontreront aucune opposition. Les zadistes sont absolument déterminés et aucune entreprise privée n'acceptera de travailler sur le chantier s'il reste des poches de contestation. C'est une vue de l'esprit que de penser pouvoir découpler les travaux de l'évacuation de la ZAD.

Je demande donc à l'Etat de se dévoiler et de transformer cette opportunité judiciaire en décision politique. Cette décision de Justice doit être l'élément déclencheur pour que nous sortions du bourbier de Notre-Dame-des-Landes.

Bruno Retailleau  
Président de la Région des Pays de la Loire

### CONTACT PRESSE :

servicepresse@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 60